

**Mairie de
Roquefort les Pins**
01 DEC. 2023
COURRIER ARRIVÉ
N°



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

SENSIBLE	ORIG.	MAIL	INTER
MAJ			
AR			
Maire			
Elus			
Archives			
Police			
CAB			
CDM			
Comm.			
Quartiers			
Syndicat			
DS			
Admin.			
Assoc.			
Culture			
Enfance			
Environ.			
Gestion			
Opérat.			
P. Enf.			
RH			
Social			
DP			
Aménag.			
Réseaux			
Techn.			

**Direction Générale
des Services Départementaux**

DGA Développement

Direction de l'attractivité territoriale

Service du développement de l'attractivité territoriale
Section aménagement et logement

Monsieur Michel ROSSI
Conseiller départemental
Maire de Roquefort-les-Pins
Mairie
Place Antoine Merle
06330 ROQUEFORT-LES-PINS

Nice, le **28 NOV. 2023**

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 19 octobre 2023, vous avez adressé, pour avis, au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Roquefort-les-Pins.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'évolution du PLU (article L.153-40 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental émet un avis favorable et demande l'intégration de la remarque suivante :

Pour assurer la sécurité du collège César, une dérogation pourrait être intégrée au règlement de la zone UE10, au bénéfice des équipements publics d'intérêt collectif et services publics, afin de permettre la réalisation de clôtures de plus de 2,50 m.

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.


Christelle BIZET
Directrice de l'attractivité territoriale